

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-8-9

N° applicatif 4334

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

GARANTIE D'EMPRUNT DOMIAL EXTENSION DU FOYER CASTEL DE 3 LOGEMENTS RUE DE L'EGLISE A CHATENOIS

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à DOMIAL à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 370 963 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'extension – réaménagement de 3 logements du foyer Castel situé 5 rue de l'Eglise à CHATENOIS.

Au cours de sa séance du 1^{er} juillet 2021 (n°CD-2021-6-0-4), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt émanant de DOMIAL pour un prêt d'un montant de 370 963 € et constitué d'une ligne du prêt, à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'affectation suivante :

- Phare : 370 963 €

pour l'opération d'extension – réaménagement de 3 logements du foyer Castel situé 5 rue de l'Eglise à CHATENOIS au profit de l'APEI Centre Alsace.

Le financement prévisionnel de cette opération est prévu selon le tableau ci-après :

Emprunt CDC garanti	370 963,00 €
Autres financements	35 000,00 €
Fonds propres	45 000,00 €
TOTAL	450 963,00 €

Les caractéristiques financières du prêt sont précisées dans le contrat de prêt n° 137321 émis par la Caisse des Dépôts et Consignations et joint en annexe.

En cas de mise en jeu des garanties, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt de la Collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 370 963 euros souscrit par DOMIAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°137321, constitué d'une ligne du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante du présent rapport.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'extension - réaménagement de 3 logements du foyer Castel situé 5 rue de l'Eglise à CHATENOIS au profit de l'APEI Centre Alsace.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 370 963 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY